

Taxe d'apprentissage : soutenez l'ESADTPM

Mis en ligne le jeudi 17 décembre 2015

Code UAI : 0830828Z

Équipement inscrit et référencé en Catégorie B - niveau I et II

Campagne 2016 - Salaires 2015

Pourquoi verser cette taxe à l'ESADTPM ?

Le versement de votre taxe d'apprentissage nous permet :

- > d'investir dans du matériel plus performant,
- > de développer l'utilisation des nouvelles technologies
- > d'améliorer les outils pédagogiques,
- > de continuer à recruter des enseignants de haut niveau
- > de développer nos partenariats culturels et universitaires nationaux et internationaux

Actions annuelles

- > Aide à la professionnalisation des étudiants
- > Voyages d'études
- > Interventions d'artistes, conférenciers et scientifiques de haut niveau
- > Expositions et publications des travaux des diplômés
- > Ateliers de Recherche et Création (ARC) : Familiarisation des étudiants avec la Recherche de haut niveau aussi bien pratique que théorique.
- > Plateforme Recherche : Programme pluriannuel en partenariat avec des laboratoires nationaux et internationaux.

[Télécharger la plaquette Taxe d'apprentissage](#)

accès rapides



Diplômes



Emploi du temps



Unité de
recherche



Pratiques
amateurs



Règlement
intérieur



Visite Virtuelle



ésadtpm

École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée

2 Parvis des écoles
83000 Toulon

04 94 05 58 05

mél : accueilba@metropoletpm.fr

<http://www.esadtpm.fr/actualites-24/inscription-et-reinscription-a-lecole-les-changements-importants-de-lannee-2018-2019-330.html>